

DECISION N°101-2013/CHU du 25 octobre 2013
Portant délégation de signature à Monsieur Frédo DARTY
Directeur Adjoint, chargé de la Gériatrie, des Affaires Générales et des Hôpitaux
extérieurs et Directeur des ressources humaines du CHU site GHSR

Le Directeur Général du Centre hospitalier Universitaire de La Réunion,

Le Directeur de site du CHU-GHSR,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

Vu la convention constitutive du Centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

Vu le décret du Président de La République du 13 avril 2012 nommant Monsieur David GRUSON directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 juin 1998 nommant Monsieur Frédo DARTY, Directeur adjoint au Groupe Hospitalier Sud Réunion ;

Vu la note d'information n°11-2013/CHU en date du 28 octobre 2013 relative à la prise en fonction de M. Frédo DARTY en qualité de Directeur adjoint chargé des ressources humaines du Groupe Hospitalier Sud Réunion du CHU de La Réunion;

DECIDENT

Article 1

Monsieur Frédo DARTY, Directeur Adjoint, chargé des sites extérieurs, des affaires générales, de la gériatrie, est de plus chargé de la direction des ressources humaines sur le site hospitalier GHSR du CHU de La Réunion.

A ce titre, il dispose d'une délégation de signature.

Article 2

La délégation de signature de Monsieur Frédo DARTY au titre directeur adjoint chargé de la direction des ressources humaines comprend les correspondances, actes ou décisions relatifs aux activités suivantes :

- ↗ La gestion des crédits budgétaires affectés aux ressources humaines ;
- ↗ L'établissement et production des justificatifs d'éléments de paie, ainsi que les décisions et actes y afférents ;
- ↗ La gestion des recrutements des personnels titulaires et non titulaires, pour les situations particulières et/ou à l'initiative du Directeur des ressources humaines ou du Directeur de site, les actes afférents seront co-signés par le Directeur du CHU site GHSR ;
- ↗ La gestion des carrières des personnels ;
- ↗ La gestion de l'évaluation et des notations des personnels ;
- ↗ La préparation et tenue des instances suivantes du site GHSR (CTEL, CHSCT et CPC).
- ↗ La gestion de la politique de formation initiale et continue, sa mise en œuvre opérationnelle ainsi que les décisions et actes y afférents ;
- ↗ La gestion des conflits réglés, en étroite liaison avec le directeur de site ainsi que les décisions et actes y afférents ;
- ↗ La gestion des actions disciplinaires à l'exception des décisions finales de la compétence exclusive du directeur ;
- ↗ La gestion du contentieux concernant les ressources humaines.

Article 3

Dans le cadre de la présente délégation, Monsieur Frédo DARTY fera précéder sa signature de la mention :

**Pour le Directeur du GHSR et par délégation
Le Directeur Adjoint**

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédo DARTY, la délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick GOYON, Directeur des affaires économiques du CHU-GHSR.

En cas d'absence simultanée ou d'empêchement de Monsieur Frédo DARTY et de Monsieur Patrick GOYON, délégation de signature est donnée à Madame Gaëlle DUFOUR, directeur de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers du CHU de La Réunion.

Article 5

Monsieur Frédo DARTY réfèrera auprès du directeur de site de sa gestion ainsi que des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

Article 6

La présente décision annule et remplace la décision n°34-2013 CHU du 30 mars 2013 portant délégation de signature à M. Frédo DARTY au titre de l'intérim de la Direction des ressources humaines du Groupe Hospitalier Sud Réunion.

Article 7

La présente décision sera portée à la connaissance de la chambre régionale des comptes et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 8

La présente délégation, concernant notamment des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, est communiquée au Conseil de surveillance et au comptable du CHU de La Réunion.

Le Directeur Général du CHU



David GRUSON

Bon pour accord



Frédo DARTY

Bon pour accord



Gaëlle DUFOUR

Le Directeur du GHSR



Pierre BERGER

Bon pour accord



Patrick GOYON

Diffusion :

- David GRUSON, Directeur général
- Jean-Marie CHOPIN, directeur général adjoint
- Pierre BERGER, directeur du site hospitalier GHSR
- Frédo DARTY, Directeur Adjoint chargé de la Gérontologie, des Affaires Générales et des Hôpitaux extérieurs et des ressources humaines du CHU site GHSR
- Patrick GOYON, Directeur des affaires économiques du CHU-GHSR
- Gaëlle DUFOUR, Directeur de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers du CHU de La Réunion
- Chambre régionale des comptes
- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion
- Monsieur le trésorier du CHU de La Réunion
- Membres du Conseil de surveillance du CHU de La Réunion
- Direction générale du CHU et Direction de site hospitalier du CHU-GHSR